



Maison individuelle avec 2 proprietaires

Par **rob13**, le **06/07/2018 à 18:08**

bonjourndans une villa ou résident 2 propriétaires (un rdc l autre 1er étage) et le terrain en copro avons nous le droit d agrandir une fenêtre existante ou doit on passer par un accord?rnfaut il prevenir la mairie avec une declaration de travaux?rnMerci

Par **amajuris**, le **06/07/2018 à 18:40**

bonjour,rncomme il existe des parties communes et des parties privatives, vous êtes en copropriété (avec syndic obligatoire).rnvous devez obtenir l'accord de votre A.G. puisque l'agrandissement d'une fenêtre concerne les parties communes.rnl'A.G. peut vous demander un avis d'architecte indiquant que votre projet ne menace pas la solidité de la maisonrnvous devez obtenir une autorisation d'urbanisme de la mairie pour ces travaux.rnsalutations